



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 63.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Qui ont pris part à la délibération :	23	Pour :	23
		Contre :	0

Date de la convocation : 5 juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le douze juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. MUSARD à M. ANDRE. M. VICENS à M. DUBLIN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme ALEXANDRE à Mme VERNIER.

Absents excusés : MM. MUSARD. VICENS. THOMAS. POUVILLON. Mmes ALEXANDRE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,
Vu la délibération n°136.2015 en date du 15 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

<i>Champs de délégation</i>	<i>N° décision</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Tarifs	DEC 15.2018	5 juin 2018	Sorties vacances été ALSH	Divers tarifs
Emploi crédits inscrits en dépenses imprévues	DEC 16.2018	5 juin 2018	Virement de crédit du chapitre 020 article 020 dépenses imprévues aux chapitres 152 et 157 article 2313 constructions	18 500 €

<i>Champs de délégation</i>	<i>N° décision</i>	<i>Date</i>	<i>Type marché</i>	<i>Objet marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
Marchés et accords-cadres	DEC 17.2018	25 juin 2018	Marché public de fournitures et services	Mise à disposition bâtiments modulaires chantier extension et rénovation école Poussin	Entreprise COUGNAUD SERVICES	5 210 € HT : avenant en moins value pour la partie dépose du bungalow
	18.2018	25 juin 2018	Marché public de fournitures et services	Impression de divers supports de communication	Entreprise MESSAGES	Selon bordereau des prix unitaires de 2 000 € à 11 000 € HT/an

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180712-12072018_63-DE
Reçu le 13/07/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,OU=DIRECTION GENERALE,OU=0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,C=FR
13/07/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE